

Mettons définitivement fin à la captivité des cétacés

Exposé des motifs

Alors qu'on compte plus de 3000 dauphins, 136 bélugas et 59 orques captifs répartis à travers 336 zoos et parcs marins dans le monde, la captivité des cétacés est aujourd'hui de plus en plus décriée et interdite dans nombreux pays.

Le bassin, un environnement inadapté aux cétacés

L'argument porté par les parcs aquatiques selon lequel les animaux marins seraient mieux traités en captivité que dans la nature est contradictoire avec une réalité fondamentale : les bassins ne constituent pas un environnement adapté aux besoins physiologiques, psychiques et sociaux de ces cétacés.

Dans la nature, les orques et dauphins peuvent parcourir quotidiennement jusqu'à cent-cinquante kilomètres et plonger jusqu'à plusieurs centaines de mètres de profondeur. Ils évoluent dans de larges territoires naturels qui leur permettent d'effectuer plusieurs activités (chasse en groupe, surf sur les vagues...) rendues impossibles dans l'espace exigu de bassins. Il faudrait environ 1400 tours de bassin à une orque pour qu'elle parcoure la même distance quotidienne qu'en milieu naturel. Affaissement de l'aile dorsal (100% en bassin contre 1% en milieu naturel), perturbation du système d'écholocation, maladies pulmonaires, ulcères et problèmes dermatologiques marquent la vie captive de ces cétacés. Contraints de cohabiter avec des individus d'origine, de culture et de langage différent dans des bassins sans zones de repli pour les plus faibles, ils développent une agressivité engendrant régulièrement des drames, des infanticides et des bagarres extrêmement violentes.

Dans cette vie en bassin caractérisée par l'ennui, le manque d'espace, d'ombre, de courant et de vagues, la perturbation de leurs comportements naturels et la perte des repères, les cétacés sont sujets au stress, à l'ennui et à la dépression. Ils adoptent, des gestes stéréotypés et répétitifs caractéristiques de troubles psychologiques comme le fait de mâchouiller les barrières et les murs en béton ou de se taper la tête contre les parois du bassin. Pour pallier ces problèmes, les cétacés reçoivent des doses importantes d'anxiolytique et d'antidépresseur.

La forte réduction de l'espérance de vie des cétacés captifs

Pour justifier le maintien de leur activité, les responsables des parcs affirment que leurs pensionnaires vivent mieux et plus longtemps « à l'abri des dangers de l'océan ». Pourtant les études scientifiques montrent le contraire : les captifs vivent deux fois moins vieux que leurs congénères à l'état sauvages. En captivité les orques et dauphins n'atteignent pratiquement jamais l'âge de 30 ans alors que dans la nature les dauphins peuvent vivre jusqu'à 60 ans et les orques jusqu'à 90 ans (l'orque Granny morte en 2016 a même dépassé les 105 ans).

En captivité des attaques contre l'homme inexistantes dans la nature

La captivité altère le comportement « normal » du cétacé ; l'agressivité non contrôlée, les méthodes de dressage basées sur la privation alimentaire, la punition, l'isolement et la frustration de la vie en bassin favorisent le développement de comportements violents envers les dresseurs. Alors qu'aucun incident envers un être humain impliquant un orque n'a été recensé dans la nature, trois dresseurs et un visiteur ont été tués par des orques captives, sans compter les nombreux incidents sérieux impliquant des cétacés captifs et le personnel ou le public. Les delphinariums français n'échappent pas à la règle : d'après plusieurs témoignages cinq orques du Marineland d'Antibes auraient déjà agressé sérieusement leurs dresseurs.

L'implication de l'industrie de la captivité dans les massacres de Taiji

Aujourd'hui peu rentables sur le marché alimentaire, les chasses sanglantes de dauphins dans la baie de Taiji au Japon sont essentiellement financées par les delphinariums qui viennent s'approvisionner en dauphins «frais» (la reproduction en captivité étant souvent difficile, la population actuelle de cétacés captifs n'est pas viable à long terme sans l'apport d'individus nouvellement capturés). Ce scandale mis en lumière par le film *The Cove* se répète chaque année lorsque des centaines de dauphins sont rabattues par des pêcheurs dans la baie. Les plus beaux spécimens sont sélectionnés pour être vendus aux delphinariums, les autres massacrés dans des conditions atroces. Faute de traçabilité et de transparence dans les échanges les programmes de reproduction entre les delphinariums, les dauphins capturés à Taiji contribuent ensuite largement au maintien d'une population durable de dauphins dans les parcs marins.

Prise de conscience mondiale : un retard pour la France

Le triomphe du film *Sauvez Willy* en 1993 et la sortie du documentaire choc *Blackfish* en 2013, accompagnés par un lourd travail de sensibilisation par les associations de protection animale (Peta, C'est assez, One voice, Sea Shepherd, Réseau-Cétacés...) ont permis de révéler au grand public la triste réalité de la captivité des orques et dauphins. Face à la pression citoyenne grandissante pour mettre fin à l'exploitation des cétacés dans les delphinariums, plusieurs pays ont ainsi interdit ce type de parcs : le Chili et le Costa Rica en 2005, la Croatie en 2009, la Suisse en 2012 et l'Inde - qui a officiellement reconnu le statut de « personnes non-humaines » aux dauphins - en 2013. Cette prise de conscience mondiale s'est accompagnée de la chute de la fréquentation des parcs marins, notamment ceux de Seaworld, entraînant la fin des programmes de reproduction et certains spectacles aux États-Unis.

La France s'illustre mondialement par son retard sur la question de la captivité des cétacés. Malgré des tentatives de mettre fin aux programmes de reproduction par un arrêté pris par Ségolène Royal en 2017 (partiellement annulé par le Conseil d'État en 2018) des dauphins sont encore détenus au parc Astérix, à Planète Sauvage, au Moorea Dolphin Center et au Marineland Antibes - seul parc à détenir aussi des orques. Ce retard est d'autant plus inexcusable que la population est prête à cette interdiction : 70% des Françaises et Français sont aujourd'hui opposés aux delphinariums (IFOP - 30 Millions d'Amis, 2020), soit 15 points de plus qu'en 2011.

Les déclarations récentes de la ministre Barbara Pompili annonçant la fin programmée de la captivité des orques et dauphins sur notre territoire marquent une inflexion historique de la France sur la captivité des cétacés. Si la fin de l'exploitation de ces animaux dans les delphinariums français est une bonne décision, les écologistes restent par ailleurs particulièrement préoccupés par le devenir des animaux aujourd'hui captifs. Faute d'une interdiction explicite des exportations vers des pays tiers, alors que la demande est forte en Chine et en Russie, et faute d'engagement précis sur la création de sanctuaires et refuges marins pour les accueillir, leur devenir reste inquiétant.

MOTION

Considérant la prise de conscience de la question de la souffrance animale, notamment sur la question de la captivité des cétacés puisque 70% des Français.e.s sont opposés à la captivité des dauphins et des orques dans des parcs aquatiques.

Considérant que cette prise de conscience citoyenne en faveur du respect de la condition animale s'est traduite dans de nombreux pays du monde par l'interdiction des delphinariums ;

Considérant que la souffrance provoquée par la captivité met en danger les dauphins et orques captifs, et leurs dresseurs, par le décuplement des comportements agressifs en bassin ;

Considérant l'insuffisance des éléments annoncés par la ministre et les nombreuses inquiétudes concernant les délais et le devenir des animaux aujourd'hui captifs ;

Les membres d'Europe-Écologie-Les-Verts défendent une stratégie volontariste pour aller vers la fin de l'exploitation et de la détention de cétacés en captivité à court-terme.

Dans l'immédiat, est proposé de :

- Interdire les spectacles incluant des cétacés dans les zoos et parcs marins.
- Interdire l'importation et l'exportation de cétacés entre la France et un pays tiers.
- Mettre fin aux programmes de reproduction et d'échange entre les différents delphinariums.
- Lancer un projet pilote d'étude et essai de remise en liberté des cétacés qui ont déjà vécu dans la nature.
- Encourager et accompagner la création de sanctuaires ou refuges marins pour accueillir les cétacés captifs et les réhabituer à la vie sauvage. Cette mesure est plébiscitée par 86% des Français (sondage IFOP de 2018 pour *C'est Assez*). Plus largement, nous rappelons l'importance que la France organise et contribue à la mise en œuvre de la protection d'au moins 30% des océans (voir la proposition faite dans la motion [Pour une approche plus durable et plus éthique de la pêche](#), adoptée en juillet 2020).
- Créer un comité de suivi vers la remise en semi-liberté ou liberté des cétacés actuellement captifs. Associant les représentant-e-s de l'État, des représentant-e-s des parcs marins et zoos concernés, des représentant-e-s d'association de protection animale, d'équipes vétérinaires spécialisées, de scientifiques (biologistes marins, éthologues), ce groupe aura la charge d'élaborer des scénarios de remise en liberté ou en semi-liberté pour chacun des cétacés captifs sur le territoire.
- Mettre en place un fonds de soutien pour accompagner la conversion des parcs marins et zoos accueillant des cétacés.

À court-terme : la fin de la captivité des cétacés dans les 5 ans avec :

- La mise en semi-liberté -dans des sanctuaires ou refuges marins- ou liberté de l'ensemble des cétacés aujourd'hui détenus.
- L'interdiction totale de la détention de cétacés marins en captivité.
- Une extension mondiale de l'interdiction de la capture de dauphins, d'orques et de marsouins alors que cette interdiction ne concerne aujourd'hui que les eaux européennes et certaines eaux internationales.

Pour : 106 ; blancs : 5 ; nppv : 1